



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du 04 mars 2019

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf et le quatre mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Marianne ARRIGO, CHAUVET Nathalie, Isabelle BAINÉE, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS, Fabrice CLASTRE.

Etaient absents excusés avec procuration :

Jean-Claude PAGNIER a donné procuration à Danielle BOURDEAUX
Sonia REBOUL a donné procuration à Arlette RAJA
Jacques LLORCA a donné procuration à Delphine REXOVICE
Pierre CAZENOVE a donné procuration à Fabrice CLASTRE

Absents excusés : Isabelle ALIBERT, Terry ADGE, Paula SERRANO, Stanislas THIRY, Bernadette FERRAILOLO, Gilles FOUGA, Sylvie BERTHOMIEU

Mesdames et Messieurs bonsoir, je déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BERNABEU à l'unanimité.

Est-ce qu'il y a des observations sur le PV précédent ?

Fabrice CLASTRE : 2 observations sur des informations incomplètes ou erronées. Sur les pénalités de carence, qui seront transférées à la SAM dans le budget global, donc Mme PUGLISI nous indiquait, qu'en effet, ces pénalités seraient versées à la SAM et réinjectées sur la commune sur les aides à la pierre. Petit renseignement pris, la totalité des pénalités ne va pas.

Monsieur le Maire : il n'y a qu'une partie.

Fabrice CLASTRE : il n'y a qu'une partie, les 80 000 euros de pénalité de base, tout ce qui est majoration s'en va au fond national des aides à la pierre et va au financement du logement social mais pas forcément sur la commune de Poussan, peut-être même pas sur la SAM, ça peut aller pour la région Parisienne par exemple.

Yolande PUGLISI : je ne suis pas d'accord.

Monsieur le Maire : non mais peu importe, c'est un CR d'une part, donc on ne va pas le rectifier mais nous dirons qu'il y a eu des observations, il fallait peut-être les faire le jour J. mais nous avons entendu les observations, on a reçu une confirmation qu'une partie allait à la SAM, 80 ou 90 000 euros et le reste allait à l'aide à la Pierre au niveau National.

Fabrice CLASTRE : tout à fait c'est ce que je signalais à l'instant. Et ensuite une seconde observation sur la question concernant l'EPADH, savoir si ça pouvait être financé au titre logement social et si ça avait pu être comptabilisé dans le décompte SRU. Vous nous aviez répondu que non et a priori il y a bien du financement possible pour des places en EPADH sur un financement de type PLS qui aurait pu être comptabilisé au titre de la loi SRU.

Monsieur le Maire : peut-être.

Fabrice CLASTRE : Même certainement.

Monsieur le Maire : écoutez, c'est un compte rendu, je le redis. Donc on ne rectifiera pas le compte rendu. Ou vous êtes d'accord ou non, un compte rendu c'est un compte rendu, si on a dit des bêtises, et bien cela figure dans le compte rendu.
On va dire comme cela.

Fabrice CLASTRE : c'est pour cela que l'on voulait faire les observations.

Monsieur le Maire : non mais ce n'est pas un souci, on peut effectivement, nous allons le voter, qui est pour ?

Danielle NESPOULOUS : concernant l'habitat du centre ancien, on avait parlé d'habitat insalubre qui aurait pu bénéficier d'aides à condition qu'ils en soient informés. Et vous avez répondu qu'il n'y avait pas d'habitat insalubre. Or dans l'ordre du jour d'une prochaine commission, il y a la mise en place d'une cellule de lutte contre l'habitat indigne. C'est donc qu'il y a éventuellement sur Poussan, des habitats qui doivent être rénovés et donc, la réponse à la question que l'on se posait et vous nous avez dit qu'il n'y en avait pas. Ça laisse supposer qu'il y en aurait malgré tout. Est-ce que la

Monsieur le maire : ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit. J'ai dû dire qu'il n'y avait pas de logements insalubres recensés, que les logements recensés c'était lors de l'intervention des pompiers ou de la gendarmerie que l'on nous les signalait. Qu'il y ait des logements insalubres, nous sommes bien conscients que oui mais déclarés non. C'est ce que je voulais dire.

Danielle NESPOULOUS : j'avais compris qu'il n'y en avait pas.

Monsieur le Maire : il n'y en a pas de déclarés.

Danielle NESPOULOUS : mais éventuellement il pourrait y en avoir puisqu'il y a une cellule qui va se mettre en place et cette cellule sera, parce que vous vous imaginiez que c'était en terme d'inquisition que l'on voulait que ce soit recensé, or, ce n'est pas le cas et puisqu'il y a une cellule ce ne sera pas non plus une inquisition qui va être mise en place. Ce sont des informations qui permettront de savoir s'il y en a et d'informer les gens qu'ils ont des aides qui peuvent leur être proposées. Donc je pense que la question qui était posée lors du précédent conseil municipal concernait bien quelque chose qui existait sur Poussan et pour laquelle la commune pouvait être concernée, impliquée et mettre en place des actions. La preuve il y en a une qui va être mise en

place.

Monsieur le Maire : oui et qui aura les mêmes informations que celles qu'à la commune actuellement. Ils n'iront pas dans les logements au même titre que. Moi je dis et je répète ce que j'ai dit, je ne vais pas le redire mais je sais ce que j'ai dit, c'est qu'actuellement il n'y a aucun logement insalubre recensé. Qu'il n'y en ait pas, je ne l'ai pas dit, il n'y en a pas de recensés.

Danielle NESPOULOUS : le mot recensé n'y était pas donc maintenant je comprends mieux, c'est bon, j'ai compris. Concernant ce PV, enfin moi j'ai été très dérangée lorsque je l'ai reçu. La façon dont il était rédigé. Il manque de la ponctuation, il y a des mots qui sont écrits qui, je trouve ne sont pas respectueux du travail que nous effectuons. Quand on essaye de le lire attentivement, on a beaucoup de difficultés de s'y retrouver, parce que comme je le disais, il y a de la ponctuation qui manque, et des mots qui ne veulent rien dire. Et je trouve que ça n'est pas respectueux du travail que nous faisons. Il n'y a aucune critique à l'égard de, parce ce que je pense que c'est très difficile de le rédiger et de le rédiger quand on a pas été présent, ça doit être encore plus difficile. Mais ce n'est pas quelque chose qui aurait dû nous être communiqué et en tout cas si dans votre groupe, il y en a qui l'ont lu je ne comprends pas pourquoi on ne l'a pas retenu pour le corriger avant de l'envoyer, parce que c'est apparemment un PV corrigé et ce n'est pas un PV corrigé. Voilà je pense que c'est irrespectueux.

Monsieur le Maire : tout à fait, alors irrespectueux, cela n'engage que vous. Effectivement ça a été envoyé, c'est la stagiaire qui l'a fait, en grosse partie. Ça a été envoyé pas forcément avec le feu vert de, sans qu'il y ait eu de corrections. Moi je l'ai lu, c'est difficilement compréhensible, au-delà de la ponctuation, il y a beaucoup de choses qui étaient incompréhensibles donc vous avez entièrement raison il n'était pas question d'envoyer un compte rendu comme cela. Ça a été fait, ça a été rectifié mais quand le mal est fait, il est fait. Donc oui nous assumons et je n'ai pas été content, vous me direz que je ne suis jamais content, ça ne change pas. Mais effectivement, sans parler d'être irrespectueux, ça n'a pas été fait dans le sens et ça été envoyé beaucoup trop rapidement, avant la correction, alors qu'à la relecture en lisant les 10 premiers mots on se rendait compte. Elle a écrit comme ça a été....

Intervention inaudible.

Monsieur le Maire : non mais tout à fait

Intervention inaudible.

Monsieur le Maire : non mais on n'avait pas, ça a été envoyé trop tôt.

Intervention inaudible.

Fabrice CLASTRE : c'est plutôt inquiétant même dans la façon dont on parle, parce qu'on se dit si on parle comme ça et d'ailleurs on doit parler comme ça puisque c'est retranscrit, mais du coup ça fait peur.

Monsieur le Maire : et puis surtout ce qui est un peu gênant et puis nous allons excuser la stagiaire parce qu'il est hors de question de l'enfoncer, c'est effectivement que nos jeunes maintenant écrivent beaucoup comme ils entendent. On assume et nous n'avons pas été contents de ce compte rendu.

Nous allons le voter ou non ? qui est pour ? qui s'abstient ? 5 abstentions

La décision du Maire : C'est l'affaire commune de POUSSAN/ SCI MMM, ça passe demain,

c'est tout simplement pour défendre les intérêts de la commune en tant que victime d'une infraction pénale dont l'auteur est convoqué lors de l'audience du 05 mars 2019. De confier à la SCP Margall d'Albenas la défense des droits et intérêts de la commune de Poussan dans cette affaire.

Fabrice CLASTRE : sur cette décision on ne peut que se féliciter de l'avancement de la procédure puisque c'est en effet Poussan Autrement et ses élus qui avaient alertés sur cette construction. Ça prend un peu de temps mais ça commence à avancer donc on ne peut que se féliciter de cet avancement.

L'ordre du jour :

I/ FINANCES : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le Festival d'Arts et d'Agapes

II/ FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaire 2019.

RAPPORT N° 1 : FINANCES : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le Festival d'Arts et d'Agapes

La commune organise depuis 3 ans le festival d'Arts et d'Agapes avec un programme culturel, artistique et gastronomique, décliné tout au long d'une journée festive et conviviale. Ce festival est accessible aux personnes malentendantes.

Dans le cadre des aides départementales, le Département de l'Hérault a une politique d'accompagnement financier pour ce type de projet porté par les communes.

Madame SANCHEZ précise que dans le cadre de ces actions culturelles et artistiques une demande de subvention peut être déposée auprès du Département de l'Hérault.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

De solliciter le Département de l'Hérault pour subventionner le festival d'Arts et Agapes, et d'autoriser Monsieur Le Maire ou à défaut l'élu délégué a signé tout document relatif à cette délibération.

Monsieur le Maire : des questions ? je crois que c'est clair. Donc on va voter ; Qui est pour ? Qui s'abstient à l'unanimité ? Le débat de l'orientation budgétaire, Monsieur NATTA.

Ghislain NATTA : Donc l'acte de provision est acté politiquement majeur le vote du budget annuel condition dans l'action de la commune. Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaire (DOB) s'impose aux communes ainsi qu'aux EPCI de 3 500 habitants. L'article L2312-1 du CGCT prévoit la tenue d'un débat au conseil municipal sur les orientations générales du budget et sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ainsi, le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un stade préliminaire à la procédure budgétaire, dont il représente un élément substantiel en ce qu'il apporte dans le débat public des informations précieuses sur les choix politiques opérés par l'assemblée délibérante. Le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil municipal, débat qui est d'autant plus important dans un contexte spécifique au notre, lequel, est-il nécessaire de le rappeler, est caractérisé par des évolutions importantes au sein des finances communales (baisse des dotations de l'Etat sur la période 2013-2017, exonération totale de la taxe d'habitation à l'horizon 2020, nouvelle réforme de la fiscalité locale à venir). Pour la bonne information de tous, la procédure budgétaire sera cette année différente de celle des exercices précédents. Le budget primitif n'intègrera pas l'affectation, par anticipation, des résultats de l'exercice 2018. Ceux-ci

seront repris dans le budget supplémentaire qui sera voté après approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion. Le résultat de l'exercice 2018 se situerait autour d'un million d'euros d'excédent.

Ce rapport qui doit être considéré comme un instrument de gestion financière à caractère pluriannuel, présente tout d'abord les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2019, les dispositions de la loi de finances pour 2019 ayant un impact pour les Collectivités locales et leurs groupements et enfin les grandes orientations budgétaires du budget principal et du budget annexe de la Commune de Poussan. Il s'agira ainsi de présenter les dynamiques financières à venir, lesquelles retracent les principales orientations politiques, passées et à venir de notre Commune.

En ce qui concerne l'environnement économique international on peut constater :

Une reprise économique sous tension repend d'importantes disparités entre pays et continent.

Aux Etats-Unis la croissance devrait atteindre 2.9% en 2018 et 2.7 en 2019%, avec une relance budgétaire d'une grande envergure. Les importations devraient donc augmenter, la hausse de la demande intérieure ce qui va creuser au déficit de transaction courante et accentuera les déséquilibres mondiaux. Dans la *zone euro*, la croissance devrait ralentir progressivement, de 2,4 % en 2017 à 2 % en 2018 et à 1,9 % en 2019. Les prévisions de croissance pour 2018 ont été révisées à la baisse pour l'*Allemagne* et la *France*, après que l'activité a fléchi plus que prévu au premier trimestre, et en *Italie*, où la hausse des écarts de taux souverains et le durcissement des conditions financières qui s'expliquent par l'incertitude politique récente devraient peser sur la demande intérieure.

Au *Japon*, la prévision de croissance a été révisée à la baisse à 1,0 % pour 2018 après une contraction au premier trimestre en raison de la faiblesse de la consommation et de l'investissement privés. L'activité devrait s'affermir sur le reste de l'année, portée par une augmentation de la consommation privée, de la demande extérieure et de l'investissement. Les *pays émergents et les pays en développement d'Asie* devraient continuer d'enregistrer de solides résultats, avec une croissance de 6,5 % en 2018–19. En Chine, la croissance devrait ralentir de 6,9 % en 2017 à 6,6 % en 2018 et à 6,4 % en 2019, tandis que le durcissement de la réglementation du secteur financier prend forme et que la demande extérieure fléchit. En Inde, la croissance devrait passer de 6,7 % en 2017 à 7,3 % en 2018 et à 7,5 % en 2019, tandis que les effets de freinage exercés par l'échange de billets et la mise en place de la taxe sur les biens et services s'estompent.

Les tensions financières :

Les récentes poussées de volatilité mettent en évidence la possibilité de variations abruptes des conditions financières mondiales en raison de la réévaluation des paramètres fondamentaux et des risques liés aux marchés, y compris une modification des attentes concernant la politique monétaire où les effets d'une montée des tensions commerciales, de soudaines hausses des primes de risque ou d'échéance, et d'une augmentation de l'incertitude politique.

En Europe, les tentatives d'affranchissement du cadre budgétaire européen par des pays comme l'Italie ainsi que les incertitudes importantes de la gestion du Brexit par les autorités britanniques sont facteurs d'importantes incertitudes. Par ailleurs, les risques géopolitiques et les troubles internes pèsent sur les perspectives de plusieurs pays, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne. Enfin, de nombreux pays restent vulnérables aux coûts économiques et humanitaires des événements climatiques extrêmes et d'autres catastrophes naturelles, avec des ramifications internationales qui peuvent être considérables par le biais des flux migratoires.

Economie Française :

L'économie est une croissance modeste dont le projet de loi de finances pour 2019 qui s'inscrit dans la continuité de la LFI pour 2018 et prévoit une croissance de 1.7. Le déficit public lui, serait à 2 et 3% pour la troisième année consécutive. Toutefois les comptes publics, plus

particulièrement ceux de l'Etat sont en déficit constants depuis 1974. Au niveau des indicateurs macro-économiques, la croissance économique se maintient à la hauteur de 1.7% soit une tendance stable par rapport à 2018. Le pouvoir d'achat des ménages : une étude de l'Institut des Finances Publiques souligne que l'impact des lois de finances de 2018 et 2019 sur les revenus des ménages n'est pas uniforme selon leur degré de richesse.

Le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes se contracterait de 0,5 à 1%, celui des ménages intermédiaires pourrait constater un gain autour de 1% pour la tranche basse mais une perte jusqu'à 1% pour la tranche haute. Quant aux très riches le gain serait presque de 6%, conséquence directe de la suppression de l'ISF. Une distorsion est créée entre les actifs et les retraités du fait de l'augmentation de la CSG non compensée pour ces derniers par la baisse des cotisations salariales.

Fabrice CLASTRE : du coup monsieur NATTA, est-ce que les mesures prises pour annoncer dans tous les cas, en fin d'année dans le cadre d'une manifestation des Gilets Jaunes étaient intégrées dans le déficit à 2.8

Ghislain NATTA : Non

Fabrice CLASTRE : non plus... donc il y a cela, plus ce qui va sortir du grand débat... D'accord

Ghislain NATTA : là c'est avant les 10 milliards mis en place dans un 1^{er} temps. L'évolution de la dette publique est passée de 1.056 Milliards en 2008 à 1828 en 2018. Au niveau de l'inflation dont les prix de la consommation sont situés à 1.3%, en baisse par rapport en 2018 qui étaient estimés à 1.8%. Le chômage donc depuis 3^{ème} trimestre. Nous devons retrouver fin 2020 une situation comparable à celle de 2018

Fabrice CLASTRE : Une petite question ? il avait été évoqué lors de la commission des finances des comparatifs avec le niveau régional, le niveau départemental, voire le bassin de vie. Vous confirmez bien que les services de La SAM travaillent à ses éléments-là et seront produits.

Ghislain NATTA : On avait précisé donc que la Chambre Régionale des comptes allait mettre à plat la totalité des données économiques sur la région Occitanie donc on va s'appuyer sur ce rapport pour étudier.

Fabrice Clastre : c'est un rapport qui est annuel ?

Ghislain NATTA : non, non... c'est un rapport qui est fait spécifiquement, c'est la chambre des comptes, qui se saisie de façon périodique d'une collectivité et qui l'analyse profondément et ceci. Donc je pense que pour le budget on pourra donner des éléments de comparaison et détaillés.

Sur la Loi des Finances on va passer rapidement, si vous avez des questions on suspendra la séance et Mr. RAFFART répondra, vu que c'est lui qui a une meilleure connaissance que moi à tout ce qui n'est pas directement lié aux finances communales. Dans ces principales dispositions sur les communes et regroupements on a l'aménagement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. On a la fixation pour 2019 de la dotation globale de fonctionnement et des valeurs d'ajustement qui ne bougeront pas par rapport à ce qui était en 2018. La modernisation du mécanisme de compensation des pertes de ressources issues de la CET et la création d'un fond de compensation horizontal pour l'accompagnement des fermetures des centrales thermiques et nucléaires, nous ne sommes pas concernés. L'évolution des bases d'imposition des taxes locales, c'est-à-dire les bases qui servent à calculer la TH, le foncier bâti et non bâti. La date limite de vote du produit de la taxe GEMAPI fixé au 15/04. La poursuite de la suppression de la TH, elle

concerne 80% des assujettis. Les 100% en 2020 sont soumis à caution, il y a des divergences entre les membres du gouvernement pour savoir si l'on fait les 100 %.

Fabrice CLASTRE : Une petite question ?

Ghislain Natta : Oui ?

Fabrice CLASTRE : du coup c'est 100% des 80% à l'assujetti

Ghislain NATTA : Non les 100% des assujettis

Fabrice CLASTRE 100% des assujettis

Ghislain NATTA : Mais bon... Ce n'est pas définitif. Ensuite on a donc l'évaluation des prélèvements au PES ou enceinte de l'état au profit des collectivisées territoriales donc c'est simple la première ligne qui est donc le prélèvement sur la recette de l'Etat reversée au commune aux EPCI sur la forme de la dotation globale du fonctionnement donc qui s'inscrit pour 125.948.000 000 € sur le plan national

Monsieur Le Maire : heureusement ce n'est pas Poussan

Ghislain NATTA : Oui. Ensuite nous avons l'aménagement

Fabrice CLASTRE : Vous nous confirmez que ce n'est pas pour Poussan ?

Ghislain NATTA : Aménagement aux règles relatives à l'évolution des locaux professionnels donc on n'est pas concerné par l'imposition des locaux professionnels et ensuite donc une liste des suppressions des taxes à faible rendement. Et ensuite, le dernier point : Le décalage de l'automatisation du FCTV. Donc c'est une évolution que l'on voit quelques années, puisque FCTVA donc c'est un fond de recouvrement que nous reverse l'état sur les dépenses d'investissements, elle est passée de 2 ans en 1 an il y a à peu près 4 ans et donc là actuellement nous sommes sur une compensation qui serait au fil des dépenses au cour de l'année. Et donc sa mise en vigueur est sujette à pas mal de contraintes techniques. Voilà pour l'environnement économique. Est-ce qu'il y a des questions ?

Fabrice CLASTRE : concernant la question de la taxe des ordures ménagères, il est évoqué une part incitative, est que l'on est concerné sur la commune de Poussan ?

Jacques ADGE : sur la TOM je ne crois pas, on est pas à priori, mais je vais suspendre la séance et demander son avis à Mr RAFFART.

Ghislain NATTA : Alors sur les principaux projets 2019, nous avons la finalisation des travaux de la salle des associations, l'installation des toilettes à l'extérieur du gymnase, l'aménagement de l'air de jeux, la réalisation de la phase 2 du boulevard du Riverain, l'aménagement de la rue de la République, la finalisation des travaux de la Mouline, les travaux de modernisation de réseaux électriques au quartier Maleska, donc ces deux opérations sont des formes de PUP, la poursuite des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux, l'achat d'immeuble pour démolition et réalisation de parking de proximité, la création d'un parking d'une trentaine de place, donc au croisement de la route de Gigean sur l'avenue d'Issanka, donc c'est le tènement Fondèrent , l'aménagement de la rue des Horts, la poursuite du programme de modération de l'éclairage public et des travaux d'entretien de voirie. Est-ce que vous avez besoin de précisions ?

Fabrice CLASTRE : Oui, quelques questions s'il vous plait, concernant l'aménagement des airs de jeux. Il y en a combien, et où ?

Ghislain NATTA : Donc il y a celle de la place de la Mairie, et celle qui se trouve sur Véronique Hébert, et celle de la gare.

Fabrice CLASTRE : D'accord, donc c'est la remise en état des airs existants.

Ghislain NATTA : Oui, des airs existants.

Monsieur le Maire : Le changement pour certain, et la réutilisation pour d'autre, sur un autre secteur.

Fabrice CLASTRE : Pour un autre secteur Monsieur le maire ?

Monsieur le Maire : Par exemple ce que nous avons enlevé sur la place de la mairie, nous allons certainement les mettre à la gare, il y a la place pour.

Fabrice CLASTRE : Et une autre question, concernant les parkings et l'achat d'immeuble, alors toujours pareil, pour les parkings, par rapport à la présentation du projet du riverain qui a été faite ces derniers jours, le bureau d'étude avait précisé les fameuses 700 et quelques places à moins de 6 minutes, donc nous nous interrogeons sur l'intérêt de la création de ces parkings avec l'achat d'immeuble pour les uns, et puis au croisement de la route de Gigean et de l'avenue d'Issanka pour les autres d'une part. Et ensuite, est-ce que nous avons une connaissance du nombre de places disponibles ? Puisqu'il était évoqué ces 700 et quelques places, et que nous entendons souvent que ces places sont tout le temps prises. Donc Est-ce qu'il y a un chiffrage là-dessus ou non ?

Monsieur le Maire : Non, le problème des places qui sont prises, c'est « les voitures ventouses », nous appelons ça ainsi. Et si la zone bleue fonctionne normalement, il ne devrait pas y avoir de voitures ventouses, ce que nous disions c'est que la zone bleue ne fonctionne pas tout le temps normalement, et y compris les commerçants qui se plaignent du manque de place, qui stationnent devant chez eux. Ce qui fait que ça ne donne pas très envie de s'arrêter vu les configurations actuelles. Par contre les places qui ont été recensées ce sont toutes les places qui sont disponibles actuellement, ont été comptabilisées, je ne sais pas encore, et je n'en suis pas sûr, celle de chez Fondèrent notamment, et ces petits parkings de proximité, vous vous n'êtes pas sur la même dynamique, donc c'est votre choix, et c'est le nôtre de faire ces petits parkings de proximité un peu partout, parce que finalement nous nous rendons compte que ces parkings de proximité servent beaucoup à la population, beaucoup plus qu'aux gens de passage. Et notamment le soir, nous nous rendons compte que nos villages ont été configurés même pas pour une voiture, parce qu'à l'époque il n'y en avait pas, mais a minima pour une voiture par ménage, et actuellement c'est entre deux et trois, et encore en étant à peu près optimisme. Et tout le monde veut bien évidemment se garer devant chez soi, où il n'y a pas la place. Donc l'avantage des petits parkings c'est que ça permet d'une part, au niveau de la proximité, de pouvoir avoir un turn-over au niveau du centre-ville, parce qu'ils seront mis en zone bleue. Si ces zones bleues fonctionnent normalement, une place de parking sur une zone bleue, ça équivaut à trois places de parkings avec une zone fixe. Donc il est vrai que nous ne sommes pas en accord là-dessus, vous vous étiez sur un problème de gros parking, nous nous préférons ces parkings de proximité, ce qui n'interdira pas peut-être par la suite, de gros parkings extérieurs comme nous pouvons voir en ville. Mais je pense que ces parkings de proximité qui ne sont pas forcément implantés immédiatement sur les boulevards, ont un bel avenir, parce qu'il y a de quoi, dans le centre-ville notamment, il y a une circulade où nous n'avons pas la possibilité de beaucoup y aller en voiture

et sur la deuxième couronne, nous n'avons pas non plus, beaucoup de possibilités pour se garer. Donc c'est un peu d'aisance pour les propriétaires de pouvoir se garer un peu et en partie à proximité, notamment la nuit, si elles sont mises en zone bleue. Donc c'est bien toutes les places de parkings qu'a évoqué la maîtrise de la réalisation du Riverain qui ont été abordées. Par exemple, là derrière, pour parler avec le conseil départemental, pour qu'ils nous cèdent une partie de l'étage, où nous allons faire 20, voire 30 places de plus, ce qui serait un peu dans la continuité de ce qui est fait actuellement. Donc dès que nous pouvons, nous avons les écoles et le collège qui sont à proximité, donc nous sommes bien sur des gros parkings, des parkings beaucoup plus importants, puisqu'entre le bas et le haut, nous auront pratiquement plus de 300 places, pas loin.

Fabrice CLASTRE : Comme le bureau d'étude évoquait que finalement ces parkings qui existaient à 6 minutes, les gens pouvaient faire 6 minutes que ce soit pour aller faire les courses, donc nous pouvons imaginer que même pour rentrer chez soi le soir, nous pouvons faire 6 minutes pour y aller.

Monsieur le Maire : C'est moins évident.

Fabrice CLASTRE : Ah, c'est moins évident, d'accord.

Monsieur le Maire : Pour le pratiquer c'est un peu moins évident effectivement.

Danielle NESPOULOUS : Et pourtant c'est ce que le PDU de la SAM préconise, que les parkings qui sont au centre des villages soient délestés des voitures et qu'il y est autre chose et que ce stationnement se situe plutôt en périphérie, alors le stationnement qui est évoqué là, c'est un stationnement de périphérie par rapport au projet de parking qui est encore sur les clous et que vous évoquez par l'achat des immeubles, qui lui se retrouverait pour le coup en centre-ancien.

Monsieur le Maire : Nous ne sommes pas forcément sur le centre-ancien, moi ce que j'appelle le centre-ancien...

Danielle NESPOULOUS : C'est la première couronne.

Monsieur le Maire : si vous voulez, les places de stationnement actuelle n'incitent pas les gens à s'arrêter, donc il y a trop de places de stationnement sur le boulevard du Riverain, donc nous sommes sur une proximité moins éloignée, une proximité part de 20 mètres à 1kilomètre, c'est vrai que nous sommes quand même sur des parkings qui sont relativement à proximité du centre-ville, mais qui n'ont quand même pas l'importance du parking que nous avons là-haut, qui n'auront pas l'importance du parking qui est derrière. Nous serons sur maximum 25 places, ce qui permet de désengorger tout ce centre-ville, mais effectivement le PDU, et tout le monde ne l'a pas trop lu non plus, préconise effectivement que de plus en plus, nous allions sur le commerce à pied, avec ces parkings qui ne sont pas très loin non plus.

Danielle NESPOULOUS : En favorisant le déplacement en vélo et à pied.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Danielle NESPOULOUS : Moi, si je pouvais je viendrais.

Monsieur le Maire : Donc revenons aux questions, allons-y Madame.

Fabrice CLASTRE : Une question concernant les travaux d'accessibilité, où en sommes-nous de l'Adap, en termes de calendrier, est-ce que nous sommes dans les clous ? Est-ce que nous sommes en retard ?

Monsieur le Maire : Pour être dans les clous nous ne le sommes pas, par rapport à ce qui était évoqué, parce que ça devrait être terminé de partout. Donc personne n'en parle parce que tout le monde est dans notre cas. Il était tellement demandé, il y avait 1 million d'euros à l'investissement, et nous en avons fait une partie, celui-là par exemple, a coûté pas loin des 400 000€ malgré les économies que nous avons fait en faisant travailler nos salariés, donc jusqu'à maintenant nous avons beaucoup privilégié, même s'il y a eu des entreprises extérieures, mais sur le stade notamment tout est pratiquement terminé, sur les écoles Véronique Hébert il reste du traçage au sol, donc ça c'est prévu pour cette année, et de finir le complexe sportif. Nous avons à la marge les quelques bâtiments publics, comme l'ancienne mairie, seront fait avec les travaux, ça sera fait en même temps que les travaux en termes d'accessibilité, puisque là nous avons un différentiel de 5 centimètres, donc c'est quelque chose qui sera rattrapé, y compris l'accessibilité sur les trottoirs et beaucoup de choses qui n'étaient pas forcément dans les 1 million, et qui permettront tout ça.

Fabrice CLASTRE : Donc là dans les travaux annoncés, vous évoquez les marquages au sol de VH et la fin du complexe sportif.

Monsieur le Maire : ça nous l'aurons oui.

Fabrice CLASTRE : C'est prévu pour 2019 ça ?

Monsieur le Maire : Oui, vous le verrez sur le budget.

Fabrice CLASTRE : D'accord.

Danielle NESPOULOUS : Est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus sur la finalisation des travaux sur le chemin de la Mouline qui durent déjà depuis 4 ou 5 mois.

Monsieur le Maire : Oui, même plus, donc nous attendons depuis maintenant 2 mois que France Télécom veuille bien câbler ce qui est enterré. Donc le fait du pourquoi ce n'est pas fini, c'est parce qu'il y a deux poteaux au milieu qui tiennent, il n'y a plus de fils électriques parce que tout été enfouit, qui tiennent les câbles de France Télécom, donc ça a été prévu pour le 20 mars, en plus nous les dérangeons quand nous leur demandons, parce que c'est demandé, nous avons une maîtrise d'œuvre qui demande toutes les semaines pratiquement, même deux fois ou trois fois par semaine, et donc la dernière mouture c'est « travaux le 20, finition fin Mars » parce que pour l'enrobé ce sera très vite fait, c'est calibré, bon c'est vrai que c'est dommageable, nous sommes sur le bon vouloir de France télécom, comme sur beaucoup de chantiers d'ailleurs.

Fabrice CLASTRE : Donc l'intervention aura lieu le 20 Mars 2019 ?

Monsieur le Maire : Normalement c'est prévu comme ça.

Fabrice CLASTRE : Alors une autre question, concernant l'aménagement de la rue des Horts, en quoi il consiste ?

Monsieur le Maire : ça consiste d'une part, vu tous les travaux qui ont été faits, refaire les réseaux qui sont à refaire, je crois qu'il y a quelques problèmes d'assainissement, en créant un

pluvial digne de ce nom. Il y a un pluvial mais il faut l'améliorer et retapisser un peu tout ce qui est au-dessus, l'enrober.

Fabrice CLASTRE : Alors justement concernant le pluvial, nous avons ouïe dire qu'il y avait eu des problèmes d'évacuation d'eau, un mur qui était tombé, une procédure engagée par le propriétaire dont le mur est tombé. Alors est-ce que la Maire est concernée ou non ?

Monsieur le Maire : Non, pas du tout, nous sommes sur un problèmes de voisinage avec des gens qui sont têtus et l'écoulement des eaux ne doit pas être transformé, vous le savez aussi bien que moi, si ce n'est mieux, et quand vous transformez, vous exposez effectivement à ce que le mur qui est dessous tombe. Comme le mur de dessus incombe à celui qui est dessus, enfin le mur qui soutient les terres incombe à ce qui est dessus, voilà pourquoi le procès sur ce genre de terrain. Et nous sommes sur du privé, ça a déjà été remboursé une fois je pense, et là il y a encore eu un souci parce qu'ils n'en n'ont pas tenu compte.

Fabrice CLASTRE : D'accord, donc le coût des travaux de la route et tout ça, c'est la voie portée, donc c'est nous.

Monsieur le Maire : Oui, par conte il est vrai que tout ce eau est neuf, l'eau à 5 ans à peu près, donc tout a été refait, nous avons conforté par des travaux tout ce qui menaçait de s'effondrer en 2017-2018, et il reste avant de tartiner de voir, apparemment il y a un petit morceau de réseau d'eau usée, qui est en mauvais état, et qui s'infiltré chez les gens qui ont raclé des garages qui n'avaient pas été utilisés depuis des années, et ils se sont donc rendus compte qu'il y avait des infiltration là-dessus. Il suffit d'un passage caméra et de programmé ces travaux, donc ça c'est la SAM, y compris le pluvial d'ailleurs.

Fabrice CLASTRE : Nous ne voyons pas apparaître dans les projets, celui de la cave coopérative. Est-ce que ça veut dire que ce n'est pas pour 2019 ?

Monsieur le Maire : Alors si, ce sera pour 2019, et en plus ce sera la cerise sur le gâteau, il y a eu beaucoup de retard, donc nous ne l'avons pas acté, nous feront une DM, peut-être d'ici le budget, nous pourrons l'acté, sinon nous ferons une DM plus tard, ce projet nous allons vous le présenter quand même avant de faire quoi que ce soit, donc d'ici la fin du mois de Mars, je pense que c'est quelque chose qui pourra être déposé, notamment un permis qui pourra être déposé. Mais vous aurez l'information un peu avant parce que ce qui était prévu a en parti changé.

Fabrice CLASTRE : Donc c'est la chose que nous a annoncé Monsieur CUCULIERE dans les trois semaines à venir lors du dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire : Peut-être oui. Lui il annonce ça engage.

Serge CUCULIERE : Vous nous aviez dit que dans trois semaines il y aura quelque chose qui sera...

Monsieur le Maire : Oui, effectivement nous aurons quelque chose assez rapidement.

Fabrice CLASTRE : D'accord, et une dernière question pour les travaux d'entretien de voirie. Savons-nous quelles rues sont envisagées ?

Monsieur le Maire : Nous avons surtout des chemins, nous avons quelques travaux qui ont été faits au travers de lotissement, des élargissements de voie, où les enrobés n'ont pas été faits donc nous avons 3, 4 rues où il faut terminer le travail qui n'a pas été terminé, parce que c'était lié

à l'élargissement, donc nous l'avons fait, mais nous n'avons pas forcément les programmes de travaux de voirie.

Fabrice CLASTRE : C'est là où nous avons pris des terrains sur une petite partie où des choses comme ça.

Monsieur le Maire : Voilà. C'est vrai que si nous ne le faisons pas immédiatement ça traîne.

Fabrice CLASTRE : Oui, alors j'avais une dernière question sur le projet de la réhabilitation des halles, vous nous aviez évoqué qu'éventuellement vous l'évoqueriez, ce sera présenté en même temps que la cave coopérative ?

Monsieur le Maire : Non, nous avons mandaté un architecte pour travailler là-dessus, la voirie a été chiffrée, puisque vous étiez là cet après-midi, mais sur une tranche conditionnelle et donc nous avons fait une commande sur la phase, le tout début, donc de réhabilitation avec l'architecte qui va nous faire une proposition là-dessus. Mais il y a de très grandes chances que nous ne l'intégrions pas en 2019.

Fabrice CLASTRE : Et le Cabinet d'architecte a un délai pour la remise de son travail ?

Monsieur le Maire : Non, nous l'aurons d'ici le début de l'été certainement.

Ghislain NATTA : Les grandes orientations pour 2019, sur le budget principal de la commune, les grandes masses, donc c'est une opération réelle, c'est-à-dire c'est les flux de trésorerie, donc nous avons fonctionnement/ investissement, en dépensant de la recette de 7 439 371€ avec une recette d'investissement pour 11%, des dépenses d'investissement pour 18%, des recettes de réel fonctionnement pour 39%, et des dépenses de fonctionnement pour 32%. Sur la section de fonctionnement, donc nous avons des recettes réelles qui se montent à 5 780 807€, des dépenses réelles à 4 816 371€ et donc un autofinancement de 960 436€. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 000 008€, donc va évoluer de 0.43% par rapport aux autorisations budgétaires de 2018, nous avons une forte augmentation des charges à caractère générale qui s'expliquent par le changement de système d'information financier, lequel n'a pas permis de mettre en œuvre la procédure de rattachement des charges de l'exercice 2018. Donc un certain nombre de dépenses de 2018 qui vont être réglées sur 201. Au niveau des charges personnelles, donc il y a un impact de la mutualisation qui devrait s'accroître de 0.79% soit une évolution inférieure. Evalué en moyenne de à 2.5%. Ce poste représente donc 49% des dépenses de la collectivité et dans ces dépenses personnelles est inclut la charge financière représentée par le recrutement d'un poste de catégorie A supplémentaire. La pénalité SRU sera de 212 000€ avec une répartition, comme nous en avons parlé tout à l'heure, donc pour la SAM qui est la partie fixe, qui monte entre 80 000€, 90 000€ et la partie qui est la majoration des 45% compte tenue de la carence va donc directement à l'état. Les autres charges de gestions courantes sont constituées principalement de subventions pour les associations et des participations auprès des partenaires institutionnels institutionnels de 56%. Enfin les charges et intérêt, donc l'intérêt d'emprunt devrait baisser de 12.8%, le profil d'amortissement des divers composants expliquant cette dynamique parce que nous sommes actuellement sur un remboursement d'emprunt qui est supérieur à l'emprunt que nous envisageons de contracter sur l'exercice, donc on se désendette. Donc vous avez au niveau des charges la comparaison entre 2018 et 2019, vous voyez que les charges générales sont un peu supérieures à 2018. Les charges personnelles sont à peu près équivalentes, et ensuite les autres charges sont également à peu près équivalentes.

Fabrice CLASTRE : Quelques questions, donc le recrutement d'une catégorie A sur quelle mission ?

Ghislain NATTA : Aux services généraux.

Fabrice CLASTRE : D'accord, mais des missions qui n'étaient pas exercées jusque-là et du coup de nouvelles missions ?

Ghislain NATTA : Non, pas de nouvelles missions, seulement une répartition des missions.

Fabrice CLASTRE : Donc c'est que quelqu'un les faisait jusque-là ces missions-là ?

Monsieur le Maire : Oui.

Fabrice CLASTRE : D'accord. Il a été évoqué que lors de la commission des finances, la fonction de DGS, donc vous nous confirmez bien que cette fonction-là ne sera plus assurée par Monsieur DESQUERRE, c'est bien ça ?

Monsieur le maire : Voilà, donc l'emploi fonctionnel a été supprimé et Monsieur DESQUERRE nous a fait savoir dernièrement qu'il souhaitait cesser sa collaboration avec nous à partir du mois de Juin, d'où l'anticipation, puisque c'était dans l'air du temps.

Fabrice CLASTRE : D'accord, donc le poste A va remplacer le poste occupé par Monsieur DESQUERRE.

Monsieur le Maire : Oui, d'attacher.

Fabrice CLASTRE : Donc le cadre A qui arrivera, aura des fonctions de DGS.

Monsieur le maire : Il aura des fonctions, ce sera un attaché. Dans un premier temps, pas forcément DGS.

Fabrice CLASTRE : Donc ça pourrait sous-entendre que nous n'ayons pas de DGS au sein de la commune ?

Monsieur le Maire : Oui. DGS c'est un emploi fonctionnel.

Fabrice CLASTRE : Oui, mais comme jusque-là il y en avait toujours un, nous pensions que...

Monsieur le Maire : Oui, mais il y a eu une période où la personne n'était qu'attaché, puisque les derniers profits que nous avons pris, certains ont été nommés en arrivant, et d'autres ont été nommés quelques temps après.

Fabrice CLASTRE : D'accord, une autre question sur la pénalité SRU. Il avait été évoqué lorsque nous avons parlé du contrat de mixité sociale, que ça pourrait éventuellement avoir un impact sur la pénalité, donc a priori pas pour 2019.

Monsieur le Maire : Non, et encore ils ont été gentils parce que ce n'est pas ce qui était prévu. Donc ils ont reconduit la pénalité de 2018 parce que c'est plafonné, sinon elle était de l'ordre de 500 000€. Donc ça a effectivement été reconduit, sachant que nous ne l'avons pas évoqué mais nous allons récupérer là-dessus, mais ce sera dans 2 ans, une certaine somme qui ne sera pas loin d'être l'équivalent de ce que nous avons payé cette année, et nous vous confirmerons ça dès que nous aurons les éléments, dès que ce sera officiel, sous la transaction de terrain notamment, nous vous le confirmerons à ce moment-là.

Fabrice CLASTRE : De toute façon cette pénalité, ça représente quasiment 5% du budget de fonctionnement, donc nous ne pouvons pas aller au-delà.

Ghislain NATTA : C'est pour ça que nous avons plafonné à 5%. Sauf que nous pouvons passer à 7.5% dans le cas de la carence.

Monsieur le Maire : Ils ont laissé à 5%.

Fabrice CLASTRE : Une question concernant les autres charges de gestion courantes, donc nous voyons une baisse de 2.56% sur les participations auprès des associations et des partenaires institutionnels. Qui sera impacté ? Est-ce que c'est une baisse uniforme ou est-ce que ça cible plutôt certaines associations, certains partenaires institutionnels ?

Ghislain NATTA : Non, ce n'est impacté que par des opérations pour le budget annexe, le service enfance et jeunesse et le budget principal. Puisque nous avons retiré des charges de personnel du budget annexe, les salaires des ATSEM, puisque nous avons considéré que les ATSEM été dans la compétence de la commune, alors que le service enfance et jeunesse c'est une compétence facultative, nous pouvons l'avoir ou non, Par contre dans les ATSEM sont dans les compétences de la commune, donc nous avons décidé pour se calquer de retirer les charges de personnel affectées au SEJ, les ATSEM du budget principal. Donc il y a de ça 50 000€ qui sont retirés, il n'y a pas au niveau des subventions aux associations et participations ou autres, il n'y a pas de baisse, c'est simplement une écriture sur les budgets annexes.

Fabrice CLASTRE : D'accord, il avait été mis en place les années précédentes une commission sur les subventions aux associations. Est-ce que c'est quelque chose qui sera renouvelé cette année ?

Monsieur le Maire : Nous avons un conseil informel Lundi prochain concernant justement la grosse subvention et donc nous en profiterons pour en parler.

Fabrice CLASTRE : D'accord.

Monsieur le Maire : Parce que le gros dossier c'est la crèche effectivement, après sur le reste, ce qui a été instauré sur les associations, c'est que si elles répondent bien, nous aussi à la limite, ce qui n'est pas toujours le cas. Et puis il y a des fonctionnements un peu nouveaux qui font que certains ont réduit la voilure, d'autres l'ont augmenté, il y a même des associations qui nous écrivent pour nous dire de diminuer la subvention, alors que la subvention était relativement conséquente. C'est minime tout de même, mais les contrats d'objectifs sont importants aussi, nous en tenons compte effectivement parce que c'est vrai qu'ils répondent, il n'a pas manqué grand-chose cette année.

Jésus VALTIERRA : Donc nous avons été beaucoup plus rigoureux sur les délais de remises, où chacun remettait un petit peu quand il voulait, et sur les dossiers administratifs que nous demandons aussi que ça a joué, puisque tout le monde les a donnés en temps et en heure avec tout ce qu'il fallait.

Ghislain NATTA : Nous passons sur les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 5 000 008€, la loi de finances, impacte de fait majeur une pose à contribution des collectivités locales dont la réduction des déficits publics, ce qui veut dire que la DGF ne sera pas impactée en 2019, nous retrouverons à peu près le montant de 2018, et je suis encore allé voir tout à l'heure le site du ministère de l'intérieur et ils n'y sont pas encore. Ensuite il y a la mise en œuvre progressive de

l'isolation de la taxe habitation pour près de 80% des assujettis, donc comme nous en avons discuté tout à l'heure nous sommes sur la base d'un dégrèvement qui normalement doit permettre de suivre le dynamisme des nouveaux arrivants et des nouveaux permis déposés. Donc au niveau de la fiscalité directe, nous avons vu tout à l'heure que l'on avait 2% de l'augmentation des bases, et donc ces 2% d'augmentation des bases ajoutent 1.1% qui représente la part physique, c'est-à-dire, l'augmentation du parc imposée. Le fond de péréquation des ressources intercommunales c'est le fond qui nous est reversé par l'EPCI, donc qui devrait être stable pour 2019, ainsi que les allocations compensatrices au niveau du PLF. Vous avez donc une évolution des produits des 3 taxes, donc voyez qu'en 2015, la taxe d'habitation passe de 1 238 000€ à 1 356 000€ entre 2015 et 2019. La taxe sur le foncier bâti passe de 1 102 000€ à 1 248 000 € et la taxe du foncier bâti ne bouge pas, bouge très peu, et en plus elle est très basse. De toute façon actuellement nous avons une diminution des bases du foncier non-bâti.

Fabrice CLASTRE : Une petite question sur le foncier non-bâti, est-ce que tout ce qui est canalisation paye du foncier non-bâti ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est du foncier non-bâti.

Fabrice CLASTRE : Donc c'est du foncier non-bâti, et est-ce que nous avons une idée de ce que ça représenterait s'il payait comme tout le monde du bâti ?

Ghislain NATTA : Mais la fiscalité n'est pas calquée sur la canalisation, nous pouvons très bien ne pas avoir de permis de construire et être imposé fiscalement.

Fabrice CLASTRE : Et être imposé fiscalement sur du bâti ?

Ghislain NATTA : Oui.

Fabrice CLASTRE : D'accord, et c'est le cas sur toutes les canalisations ?

Monsieur le Maire : Non, certainement pas, ça aussi ce sont des déclarations.

Fabrice CLASTRE : Et du coup, est-ce qu'il serait possible de s'appuyer sur la SAM, pour faire du repérage qui pourraient faire des rentrées fiscales supplémentaires ? C'est quelque chose d'envisagé ou non ?

Ghislain NATTA : Oui, au niveau de la SAM c'est envisagé, mais après ce sont les services fiscaux qui ne suivent pas, puisque je crois que nous l'avons évoqué en commission, nous avons fait un projet avec l'ancien Observatoire fiscal au moment de la CCNBT. Nous avons essayé de changer de catégorie les logements qui étaient particulier en catégorie 7 et 8, et nous avons trouvé un certain nombre de logements qui devaient être autour de 150 ou 180 et les services fiscaux ne nous ont autorisé que 25%, nous ne pouvions présenter que 25% de changement de catégorie, et actuellement ils ne sont même plus sur les 25%.

Monsieur le Maire : Ils n'ont pas le personnel pour être clair. Enfin c'est ce qu'ils nous disent. Mais ce qui semble tout de même être le cas.

Fabrice CLASTRE : Sachant que nous avons un ordre d'idée de ce que ça représenterait ou non ?

Monsieur le Maire : C'est tout de même assez conséquent oui.

Fabrice CLASTRE : Donc ce n'est pas neutre, nous aurions tout intérêt à ce que ça rentre de ce côté-là.

Ghislain NATTA : Oui mais enfin, si vous voulez l'Etat ne veut pas qu'il y ait une réévaluation générale des bases, donc c'est déjà un point d'acquis, et ça ne peut être qu'une réévaluation au coup par coup, et non seulement c'est une réévaluation coup par coup, mais en plus nous sommes contingentés, la première année c'était 25%, la deuxième année je crois que c'est autour des 18%. Et au niveau de la commission communale des impôts directs, nous essayons de faire bouger un peu les lignes, puisque même les services des impôts souvent nous présentent les dossiers où les logements sont classés en catégorie 6, alors qu'ils sont manifestement en catégorie 5, ou même en catégorie 4. Donc en CCID nous arrivons tout de même à faire bouger les lignes. Donc la répartition des recettes de fonctionnement, nous avons la fiscalité qui représente 65%, la dotation des participations 17%, donc dans la dotation, il y a la dotation de l'Etat et la dotation de fond de répartition de la PCI, les autres productions d'eaux courantes 1%, l'atténuation de charge 1%, et les redevances de produits services pour 16%. Ensuite nous allons passer à la section d'investissement, les dépenses d'investissement sur le budget primitif s'élèvent à 2 600 000€, avec des travaux annuels à 2 046 000€, un capital de la dette remboursé à 56 millions, et les subventions d'investissement versées à 15 000€. Le programme d'investissement est important, cela est possible par le faible niveau d'endettement. En 2019, le niveau d'équipement devra s'établir à 2 millions et le remboursement de la dette est inférieur à l'emprunt d'équilibre, donc la commune devrait continuer de se désendetter, c'est ce que je vous disais tout à l'heure. Les recettes d'investissements se montent à 1 065 000€, les recettes se composent des subventions à percevoir, donc des subventions de PCI, puisque PCI a mis en place un fond de concours qui est actuellement de 500 000€ et nous avons bonne espoir de tirer ces 500 000€ par rapport aux travaux qui vont être effectués.

Fabrice CLASTRE : Cela fait partie des demandes de subventions que nous avons voté lors du dernier conseil municipal ?

Ghislain NATTA : Oui c'est ça. Donc la subvention d'équilibre qui est faite par un emprunt avant l'affectation des résultats de 2018.

Fabrice CLASTRE : Une question sur le budget d'investissement, sur les 2 millions d'investissements, pour avoir un ordre d'idée sur l'année dernière c'était du même acabit en termes d'investissements ?

Ghislain NATTA : Nous ne pouvons pas tellement comparer, puisque l'année dernière nous avons un budget qui reprenait le résultat de l'exercice précédent.

Fabrice CLASTRE : Donc dans ces 2 millions il y a des choses que nous n'avons pas payées en 2018 que nous allons payer en 2019 ?

Ghislain NATTA : Non, là il n'y a rien, les dettes 2 millions représentent les dépenses de la liste. Et la comparaison ne pourra se faire qu'au moment du vote du budget supplémentaire, parce que là nous aurons une situation à peu près équivalente, lorsque nous aurons inclus le résultat de l'exercice 2018.

Fabrice CLASTRE : D'accord, parce que d'ailleurs, en tout début de rapport il était évoqué à un moment donné, que le résultat de l'exercice 2018 se situerait autour d'un excédent de 1 million. A quoi correspondaient ces 1 millions ? A de l'investissement non-fait ? A de la fiscalité qui était rentrée plus forte que prévu.

Ghislain NATTA : 1 million se sont des recettes qui sont supérieures aux dépenses de toute façon. Alors il y a un peu de fiscalité, mais il y a surtout les migrations des dépenses par rapport à ce qui était prévu, que nous pouvons visionner.

Fabrice CLASTRE : d'accord, mais tout l'investissement par contre avait été fait ?

Ghislain NATTA : Du temps que je me rappelle, il y avait un léger déficit au niveau de la section l'investissement, qui doit être autour des 200 000€, je crois. Donc nous passons sur le budget annexe, donc nous avons un équivalent de dépense à la recette pour 2019 à 874 300 € avec les charges à caractère général d'un montant de 178 200 €, les charges personnelles 650 000 € et les autres charges 178 200 €. En recettes nous avons donc les redevances perçues à 582 300€ qui comprend les redevances des familles et des organismes sociaux, et ensuite les dotations de participations c'est un équilibre versé par le budget principal de la commune. Donc la situation financière agrégée, donc le budget principal, puis le budget annexe en opération réelle, dont le montant en recettes et en dépenses est de 8 313 671€. Nous avons une épargne brute de 972 436€, une épargne nette de 410 436€, donc la différence entre l'épargne brute et l'épargne nette c'est qu'entre les deux nous payons les remboursements en capital, et nous avons donc les capacités des endettements de 4 ans, et le seuil d'alerte se situe autour de 12 ans.

Fabrice CLASTRE : Une question sur le budget annexe, est-ce que l'arrêt des TAP a eu un impact sur le budget enfance et jeunesse ? Est-ce que nous avons eu moins de charges de personnel ou non ?

Monsieur le Maire : Charge personnel non, mais recette oui, nous avons perdu le fond.

Fabrice CLASTRE : Oui, le fond payé à ce titre-là. Et les charges du personnel n'ont pas diminuées ? Ou plus de personnel, parce que plus d'enfants, non ?

Monsieur le Maire : Non.

Fabrice CLASTRE : D'accord.

Ghislain NATTA : Nous allons donc examiner la dette, qui se situe actuellement à 4 155 814.46€ avec une annuité 711 135.36€ qui se divise en amortissement à 562 830€, le remboursement capital, et les intérêts à d'emprunt de 148 283€, donc vous avez la courbe d'extinction de la dette jusqu'en 2034. Au niveau des prêteurs, nous en avons quatre qui se partagent la courbe de la dette, sous 14 prêts à taux fixes, nous avons la caisse d'épargne pour 2 319 000€ et des poussières, le crédit agricole pour 1 116 000€, le crédit mutuel, donc c'est un nouvel entrant c'est-à-dire un organisme auprès duquel nous avons souscrit l'emprunt en 2018, 4 000€ caisse élues françaises au remboursement local pour 319 000€. Donc l'impact en 2019 sur l'emprunt d'équilibre, qui s'élèverait à 328 000€ et ce qui porterait le stock de la dette à 3 921 779€. Donc vous voyez que l'emprunt d'équilibre est bien inférieur au montant du remboursement en capital puisqu'il est de 562 000€, donc nous n'empruntons que 328 000€, ce qui veut dire que malgré l'emprunt, le désendettement se poursuit.

Fabrice CLASTRE : Une question sur ces emprunts, aujourd'hui, au moins à titre personnel, nous entendons que tous les taux d'intérêts sont très bas, du coup est-ce qu'il a été envisagé de renégocier les prêts, est-ce que c'est quelque chose qui est faisable ou non ?

Ghislain NATTA : Renégocier c'est très difficile et ça coûte très cher.

Fabrice CLASTRE : Et ce que ça coûte ne permettait pas, ce que ça faisait gagner ?

Ghislain NATTA : Nous l'avons fait une fois mais actuellement ce sont les pénalités qu'imposent les organismes prêteurs ne compensent pas la baisse du taux.

Monsieur le Maire : Mais ça allonge tout de même au niveau de la durée, ça allonge relativement, et donc c'est vrai que le dernier qui a été fait par exemple, est à 0.9, donc c'est exceptionnel, vous avez pu voir que nous avons à peu près 3.3 au niveau des intérêts d'emprunt, ce qui est relativement bien placé. Pour négocier nous avons fini tous les gros emprunts qui étaient à des taux un peu importants ont été soldés, d'où le fait que nous n'avons tout de même pas un gros différentiel. Le problème c'est que si nous allons avoir des taux très bas, il faudra emprunter de façon très courte, sinon, si vous empruntez sur 20ans ou 25ans, vous avez difficilement être en dessous de 2. Si vous empruntez sur 10ans, comme nous avons fait sur le dernier, nous tombons en dessous de 1.

Fabrice CLASTRE : Donc ce n'est pas comme à la maison, à la maison c'est sur 20 ans, presque ils nous donneraient des sous pour que nous l'empruntions.

Ghislain NATTA : Non, ce n'est pas comme à la maison.

Monsieur le Maire : Donc il est vrai que la conjoncture est ce qu'elle est, mais il n'est pas question de rallonger, parce qu'effectivement, « le jeu n'en vaut pas la chandelle » comme l'évoquait Monsieur NATTA, de sortir de tout ça, ce n'est pas quelque chose d'intéressant.

Fabrice CLASTRE : Et les taux fixes ? C'est une volonté ? Parce que nous avons cru comprendre qu'il y avait des taux variables qui pouvaient être tout autant sécurisés.

Ghislain NATTA : Nous allons certainement examiner les emprunts, soit en taux variables, soit en taux fixes. Puisque en attendant nous avons des expertises financières que nous n'avions pas jusqu'à maintenant.

Fabrice CLASTRE : D'accord

Monsieur le Maire : Et la différence avec ces taux de l'époque, c'est que les taux qui n'étaient pas fixes, n'étaient pas forcément toujours fiables, maintenant nous avons une protection, c'est qu'à un certain niveau, dès que ça fluctue un peu, automatiquement ça passe en fixe. Donc nous avons une protection que nous n'avions pas avant sur ces taux variables.

Fabrice CLASTRE : D'accord, merci.

Ghislain NATTA : Donc nous allons prendre le dernier chapitre de l'objectif en matière de l'évolution des dépenses de fonctionnement et des besoins de financement de la commune. Donc la Loi de programmation des finances publiques prévoit un ralentissement, un taux butoir pour les collectivités, donc les 16 prochaines années les dépenses réelles fonctionnement ne devraient pas augmenter de plus de 1.2% par an. Donc ce sont pour les plus grandes collectivités, elles ont été amenées dès 2019, à contracter avec l'Etat en contre partie du maintien de la DGF qu'elles avaient les années antérieures. La commune de Poussan n'est pas concernée par ce dispositif, mais il faut donc envisager une diminution et un plafonnement des dépenses de fonctionnement. Aussi tout budget confondu à l'objectif des diminutions des dépenses est fixé à 1.2% en 2019, puis 2% en 2020. Cet objectif sera susceptible d'évoluer en fonction des besoins de la population. En ce qui concerne le périmètre de dépenses, donc nous faisons une précision, nous faisons attraction du chapitre 14, donc l'atténuation de produit, là où est inscrit la pénalité SRU et l'atténuation de charge le 013 qui concerne les subventions de l'Etat pour les contrats aidés s'il en

reste, et également les remboursements pour les personnels qui sont en congés de maladie. Le besoin de financement sur la période 2019-2020 devait pour sa part être négatif, impliquant dès lors que la commune continuera de se désendetter sur l'intervalle. Donc puisque vous avez en 2019 un besoin de financement de moins de 234 000€, en 2020 moins 100 000€. Pas d'autres questions ?

Fabrice CLASTRE : Peut-être une toute dernière, en tout début de rapport il était évoqué que ce rapport était là pour présenter les dynamiques financières à venir et les principales orientations politiques. Donc de ce que nous pouvons entendre c'est le désendettement qui est la ligne directrice de ce budget, enfin de ce rapport ?

Monsieur le Maire : Oui, entre autre.

Ghislain NATTA : Mais en maintenant des investissements quand même. Ce n'est pas un désendettement, pour un désendettement.

Monsieur le Maire : Alors maintenant les investissements ont un bon niveau effectivement. Bien, pas d'autres questions ? Donc nous allons voter que nous avons pris acte de ce débat d'orientation budgétaire, puisque c'est comme ça que nous votons. Donc qui est pour ? Qui s'abstient ? Donc vous n'avez finalement pas pris acte, ce n'est pas un problème, nous votons que vous avez pris acte de tout cela. Donc prendre acte, et voter le rapport effectivement. Donc qui est pour ? Qui s'abstient ? Une abstention. Merci, nous allons clôturer la séance.